

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest**Objet : Vie institutionnelle/Participation à la Convention annuelle de Intercommunalités de France****Séance du 07 juin 2024****Délibération n°36
2^{ème} convocation****Nombre de conseillers**

En exercice : 40

Présents : 12

Absents : 28

Votants : 13

- dont « pour » : 13

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 03 juin 2024, suite à l'absence de quorum constatée ce jour, s'est réuni sous la présidence de M. IBRAHIMA Said Maanrifa, dans la salle de réunion de la 3CO, le vendredi 07 juin 2024 à 08 heures 30.

Présents :

IBRAHIMA Said Maanrifa, BOINA Rifay Raim, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, MIKIDADI Madihali, RAMA Ahmed, RIDHOI Zainabou, CHANFI Bibi, MADI OUSSENI Mohamadi, ABDOURAHAMANE Céline, YSSOUFI Chaidati, CHANRANI Daoudou, MROIVILI Mouhamadi Moindjié.

Absents:

AHMED COMBO Papa, SAID Mariame, ABDOU COLO Nassuhati, ADAM Ahmed, BOINA M'ZE Salim, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, YSSOUMAIL Ahamadi, ABDOU Fatima, ANDJILANI Housséni, BOINAIDI Habachia, BOURA ZOUNAKI Fatima, Houssamoudine ABDALLAH, NOUDJOURM Madi Assani, SAID-SOUFFOU Soula, ABDALLAH Oidhuati, ABDOU Mohamed, AMBDI Youssouf, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, MADI Fatima, MROIVILI MOILIM Amina, SIAKA Ahamada, BACAR Inchaty Soilihi, MDALLAH Anlamati, ALLAOUI Mohamed, ATTIBOU Zainati, ISSOUFFI Ramadani, MOHAMED Zainaba.

Absents représentés :

Mme SAID Mariame représentée par M IBRAHIMA Said Maanrifa

Secrétaire de séance : Mr BOINA Rifay Raim,

La convention nationale de Intercommunalités de France est le grand rassemblement annuel des élus et cadres intercommunaux. Chaque année, l'Assemblée générale de l'association se réunit dans le cadre de la Convention nationale de l'intercommunalité. Réunissant 1 800 participants, cet événement rassemble décideurs publics, acteurs et partenaires des communautés françaises, au-delà de ses seuls membres. Grands débats d'actualité, ateliers

techniques, juridiques et financiers, réunissant décideurs (parlementaires, élus locaux), experts, observateurs et témoins de l'intercommunalité permettent de multiplier les échanges, de définir les grands enjeux et d'acter les positions politiques associatives nationales. Pour 2024, la Convention annuelle est prévue au Havre les 16, 17 et 18 octobre.

Considérant l'intérêt pour la 3CO de se faire représenter à des rassemblements où sont menées des réflexions sur des thématiques rentrant dans le cadre de ses compétences statutaires et en rapport avec les enjeux du territoire ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

De mandater Monsieur ISSOUFI Ramadani, Monsieur RAMA Ahmed et Madame SAID Mariame pour représenter la 3CO à la Convention annuelle de Intercommunalités de France prévue les 16, 17 et 18 octobre 2024 au Havre.

De prendre en charge les frais de transport et de séjours liés à ce déplacement selon les conditions internes à la 3CO et suivant la réglementation nationale en vigueur ;

D'autoriser le président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 07/06/2024

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO



Signé par : Saïd Maanrifa IBRAHIMA
Date : 11/06/2024
Qualité : Président

M. IBRAHIMA Saïd Maanrifa

**Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest**